

## Rapport de majorité N° 253/2021

### Port de plaisance – Assainissement du plan d'eau Etude diagnostic et organisation d'un appel d'offres d'études Demande d'un crédit de CHF 90'000.- TTC

---

Nyon, le 18 janvier 2022

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le mardi 15 juin 2021 à 19 h.15, Mesdames Marina ALBERTI, Vanessa ISCHI KAPLAN, Danièle SCHWERZMANN et Messieurs Victor ALLAMAND, Jean-François FÜGLISTER, (juin 2021) Yves GAUTHIER-JAQUES, Christian PERRIN et Bernard UELTSCHI se sont réunis pour discuter du présent préavis.

Madame la municipale Roxane FARAUT LINARES, accompagnée de Monsieur Philippe MAAG, chef de Service des Infrastructures ont commenté le préavis et fourni diverses explications appréciées de la Commission qui les remercie pour leur participation.

#### Préambule

Si lors de ces dernières trente dernières années, l'entretien général du port a été régulièrement effectué, aucune intervention d'amélioration de son infrastructure n'a été réalisée, principalement en raison du retard du projet d'extension du musée du Léman et la suspension des MEP -Mandats d'Études Parallèles-.

On a perdu du temps, le port s'envase, son exploitation devient difficile, aussi la Municipalité souhaite démarrer la procédure et les démarches indispensables visant à assainir le port.

Le projet comporte plusieurs phases dont la première est comprise dans ce préavis et comporte une étude préliminaire, un appel d'offres et une sélection de mandataires suivant un calendrier prévisionnel qui devait s'étendre jusqu'au printemps et sera probablement quelque peu prolongé...

- **Un forage des fonds** analysera la teneur en micropolluants des sédiments superficiels et d'établir les diagnostics de la qualité des sols, des eaux et des écosystèmes. Le dragage du port donnera par ailleurs l'opportunité d'envisager des aménagements potentiels en faveur de la biodiversité et de l'environnement. Le projet en cours de développement « Plantes aquatiques » entre le Musée du Léman et le Conservatoire et jardins botaniques de la ville de Genève est à relever comme exemple, ainsi que la renaturation des rives dans le périmètre du port, avec la création d'une petite roselière. Outre l'augmentation de la profondeur du port, cela en simplifiera

l'exploitation et la répartition des places d'amarrage en ouvrant l'accueil de bateaux à fort tirant d'eau, ainsi que leur maintien possible pendant l'hiver en période de basses eaux.

- Les **pontons actuels** en béton et ses installations techniques désuètes seront remplacés par des « catway »<sup>1</sup> \*, infrastructures modernes et adaptées aux évolutions futures permettant également des raccords pratiques à l'eau courante et à l'électricité. Sans intervenir sur le périmètre existant, l'organisation de l'amarrage sera entièrement revisitée et offrira la possibilité d'optimiser légèrement le nombre de places d'amarrage. Les interventions se feront uniquement dans le périmètre actuel du port, aucune extension des digues n'est envisagée.
- La révision du **règlement du port**.  
Ce règlement date de 1976. À cette époque, les places d'amarrage étaient distribuées à l'avenant. Aujourd'hui, alors que près de deux cents personnes sont en attente d'une place, le fonctionnement de ce règlement ne donne pas la capacité de privilégier les habitants de Nyon, ni par exemple, de lutter contre les « bateaux-ventouses ». Sa révision sera donc très bienvenue.

## **Conclusion**

Ce préavis vise le crédit pour une étude- diagnostic préliminaire par le forage du fond du lac, l'analyse des résultats joints à une étude géotechnique qui s'assurera de l'état des digues existantes, ainsi qu'un appel d'offres pour nommer un mandataire, qui sera amené à établir les différentes étapes impératives à l'assainissement du plan d'eau.

Le port est dynamique et vivant, la Société Nautique est très active, organise des événements majeurs, dirige et anime une école de voile très courue. Nyonnaises et Nyonnais sont attachés à leur port et apprécient les différents acteurs qui le font vivre, telle que la société du Sauvetage, les Pêcheurs et les Pirates de Rive. La commission retient que tous les acteurs et usagers seront consultés dès que les premières intentions seront établies et que le projet passera dans une deuxième phase.

Des discussions ont eu lieu concernant les différentes difficultés liées à la structure même du port, aux différentes études des années écoulées, aux problèmes actuels du fonctionnement du port, aux taxes d'amarrage, mais la commission a été d'avis qu'il était primordial aujourd'hui d'avancer et de procéder à ces travaux indispensables dans le port.

Les commissaires sous-signés vous enjoignent à voter ce préavis.

---

<sup>1</sup> *mot anglais désignant un petit appontement perpendiculaire à l'appontement principal*

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 253/2021 concernant l'assainissement du port de plaisance - de CHF 90'000.- TTC destiné au financement de l'étude préliminaire et d'un appel d'offres,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'accorder un crédit d'étude de CHF 90'000.- TTC à la Municipalité pour le financement de l'étude préliminaire et d'un appel d'offres pour l'assainissement du port de plaisance ;
2. de prélever ce montant de CHF 90'000.- TTC sur le Fonds de réserve N° 9280.10 - *Aménagement du port II*, afin de financer cette étude.

La Commission :

Mesdames Marina ALBERTI (rapport repris) Vanessa ISCHI KAPLAN, Danièle SCHWERZMANN  
Messieurs Yves GAUTHIER JAQUES Christian PERRIN  
Monsieur Stéphane DELLEY, remplaçant de Monsieur FLÜGISTER, signe le rapport